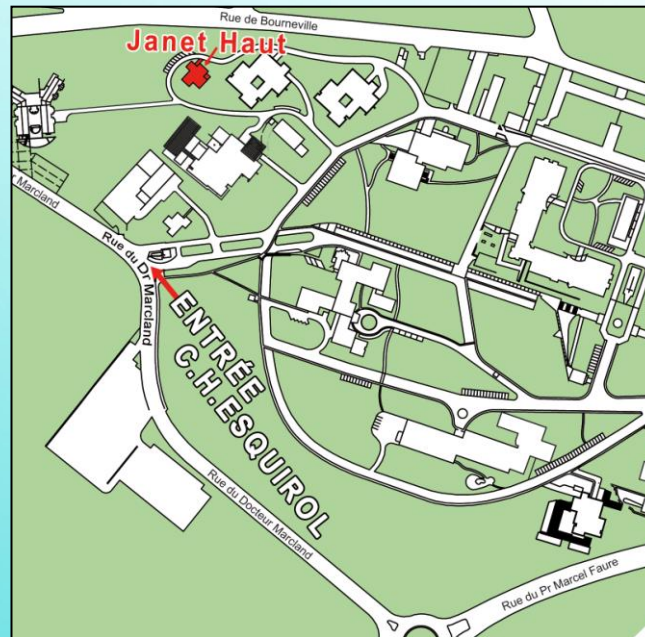


EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Médecin psychiatre coordonnateur
- Cadre de santé
- Assistant social coordonnateur
- Psychologue
- Infirmiers
- Moniteurs éducateurs
- Secrétaire

PLAN D'ACCES



JANET HAUT
Bâtiment 2 / Zone rouge

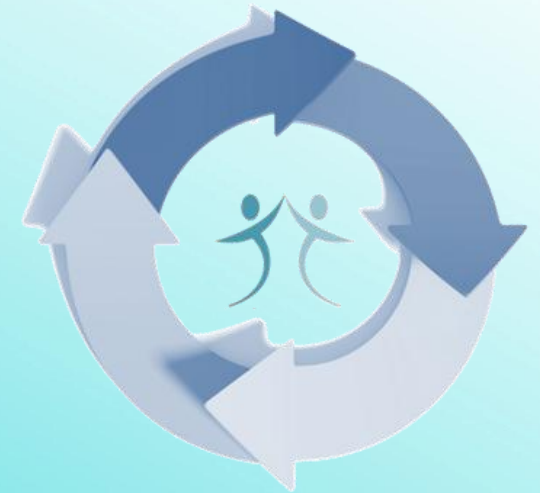
COORDONNEES

05 87 50 91 08

actrehabilitation@ch-esquirol-limoges.fr

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

REHABILITATION PSYCHO-SOCIALE



Pôle de Territoire
Chef de Pôle : Dr Verger



CENTRE HOSPITALIER
ESQUIROL
LIMOGES

Praticien Hospitalier
Coordonnateur ACT Réhabilitation:
Dr Walocha

MISSIONS

L'objectif est de vous soutenir dans le développement de votre autonomie quotidienne dans un appartement. Votre accompagnement personnalisé sera à la fois individuel et collectif.

POUR CE FAIRE, NOTRE MISSION EST :

- D'évaluer votre capacité à vivre dans un appartement en bonne santé.
- De construire avec vous un Projet Individuel d'Évaluation et d'Accompagnement (PIEA) dont les objectifs auront pour but de vous accompagner vers un lieu de vie satisfaisant et sécurisant.

PUBLIC CONCERNE

→ Vous êtes majeur, vous présentez des troubles psychiques avec risque de handicap psychique.

→ Vous nécessitez des soins et un suivi médical.

TYPE DE LOGEMENT

Les ACT se situent à Limoges en Zone urbaine. Ce sont des F1/F1bis équipés par nos services. Tous sont localisés à proximité des transports en commun, des commerces, des lieux de soin.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Vous devez :

- Avoir besoin d'un logement de transition pour évaluer vos besoins/compétences.
- Comprendre et accepter l'idée d'un travail partagé dont vous êtes l'acteur principal.
- Vivre une situation de précarité /vulnérabilité.
- Etre capable de respecter les règles d'un contrat.

Votre implication dans le projet que nous allons élaborer ensemble est indispensable et c'est ensemble que nous devons veiller à tout mettre en œuvre pour favoriser la réponse à vos attentes et adaptée à vos besoins.

MODALITES D'ADMISSION

- Rencontre avec l'équipe ACT pour évaluation.
- Constitution et instruction de la candidature pour le dispositif.
- Décision de la commission d'admission.
- Admission ou inscription sur une liste d'attente.

Votre accueil repose sur un contrat de séjour qui fixe votre Projet Individuel d'Évaluation et d'Accompagnement signé par vous même et le médecin psychiatre coordonnateur. L'arrêt du séjour peut être décidé à tout moment par l'une des parties.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Votre accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire pendant maximum 1 an.

L'équipe des appartements de coordination thérapeutique vous propose :

- Des entretiens/visites au domicile une à plusieurs fois par semaine.
- Des accompagnements vers l'extérieur (inclusion sociale).
- Des activités collectives.
- Des synthèses régulières pour évaluer votre projet.
- Un soutien via un réseau de partenaires.